

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DU GENRE, DE LA
SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET HUMANITAIRE (CGSASH)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N° 060 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE PRET N°2100150043446 SIGNE
LE 27 FEVRIER 2023 A OUAGADOUGOU ENTRE
LE BURKINA FASO ET LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET 2 DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT
DE LA RESILIENCE A L'INSECURITE
ALIMENTAIRE DANS LE SAHEL (P2-P2RS)**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Boubacar BALBONE**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le mardi 1^{er} août de 10 heures 10 minutes à 11 heures 18 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150043446 signé le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de Développement (BAD) pour le financement du projet 2 du Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire dans le Sahel (P2-P2RS).

Auparavant, la CGSASH saisie pour avis, a désigné le député Boubacar BALBONE pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB) saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, le vendredi 28 et le lundi 31 juillet 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé, le mercredi 26 juillet 2023 de 12 heures 05 minutes à 13 heures 10 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur deux points :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par messieurs Boubakar SAVADOGO et Amadou DICKO, respectivement Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de six points :

- contexte et justification du projet,
- description technique du projet,
- composantes du projet,
- coût du projet et caractéristiques du prêt,
- indicateurs de rentabilité économique et financière,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- l'indice de référence pour déterminer le taux de prévalence de la malnutrition ;
- les critères qui ont prévalu au choix des bénéficiaires ;
- les raisons de l'exclusion du mil des filières retenues ;
- le niveau de référence de la réserve nationale de sécurité alimentaire et son taux le plus bas ;
- les acteurs qui ont été impliqués dans l'élaboration du projet de loi et les bénéficiaires qui y ont été effectivement associés;
- la synergie d'actions entre le présent projet et l'initiative du Chef de l'Etat pour la production agropastorale ;
- l'évaluation des zones bénéficiaires au regard de la période de la rédaction du projet et sa date de mise en œuvre effective.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

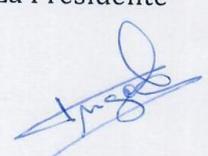
Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'Accord de prêt permettra:

- d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du Sahel tout en améliorant leurs conditions de vie ;
- d'accroître, sur une base durable et résiliente, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales ;
- de réaliser des activités socio-économiques pour la réhabilitation des populations affectées par la situation sécuritaire.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

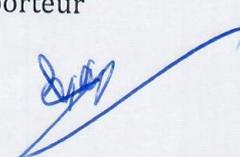
Ouagadougou, le 1^{er} août 2023

La Présidente



Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le Rapporteur



Boubacar BALBONE

DEPUTES PRESENTS

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SAWADOGO Abdoulaye	2 ^{ème} Secrétaire
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
4.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
5.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
6.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

DEPUTES ABSENTS

N°	Nom et Prénoms	Absents	Absents excusés
1.	SOME Yiompouén Aimé		X
2.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine		X
3.	KY Drissa		X
4.	OUEDRAOGO Youssouf		X
5.	TINDANO Arnaud		X
6.	BALBONE Boubacar		X

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	BARO Mamadou	Conseiller technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
3.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Silvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
6.	BATIONO Larissa	Secrétaire